



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 [patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr](mailto:patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr)

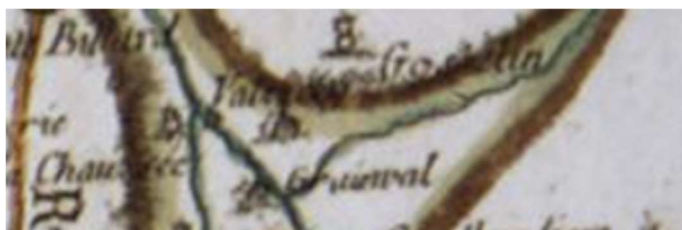
## Moulin de Valencey à Ver ASVPVS N°93 2015



Ils sont plusieurs, tant sur la Siègne que sur l'Airou. Ils sont dénommés : moulin de Ver, dont la période documentaire qui m'est connue, loin d'être exhaustive, oscille entre 1757-1954, moulins de la Vallée (1763-1923), moulin de Valencey (1756- 1914), moulin

à huile, moulin à fouler, tenus par les Le Noir et Percepied (1851- 1865), moulin d'Airou (1861- 1953).

Voici quelques exemples de documents visant le moulin de Valencey. Fut présent Messire Gabriel de Gascoing, chevalier, seigneur de Ver, Grand et Petit Valencey et autres lieux, lequel de sa bonne volonté a reconnu avoir par le présent fait bail à Jean Jacqueline, fils Jean, de la paroisse de Bricqueville-la-Blouette, à ce présent et acceptant, du moulin de Valencey appartenant audit seigneur pour le temps et espace de sept années révolues et accomplies qui commenceront le vingt-trois de février de l'année mil sept cent cinquante, chaque an payable de



droit de quart en quart et de payer par avance jusqu'à

Carte de Cassini XVIII-ème siècle

L'ensemble des recherches, textes ont été effectués par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienna

## La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 [patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr](mailto:patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr)

l'expiration du présent et sera tenu ledit seigneur de Ver de fournir tous les bois qui seront nécessaires audit moulin sans cependant entendre les alençons et les fesneaux et d'y faire toutes et icelles réparations qui conviendront d'y être nécessaire à l'exception des charges dudit preneur et laissera le preneur sur la fin du présent bail une barre de fer, deux marteaux et un câble et se retient ledit seigneur la moitié des anguilles qui seront prises audit moulin ainsi que de moudre à de grain icelles qu'il avisera bien sans que ledit preneur puisse exiger



de mouture, s'oblige ledit preneur payer les petits droits qui ont coutume d'être payés par chacun an aux jaugeurs, dont, du tout, les dites sont demeurées contentes et d'accord. Ce fut fait et passé au manoir dudit seigneur de Ver le premier février mil sept cent cinquante. Ledit

bail ci-dessus continué pour cinq années par lequel ledit Jacqueline payera trois cent vingt livres par an dans les termes ci-dessus spécifiés et en outre fera tirer les mortiers du pignon du moulin rehaussé à sable et le mettre en due état, le tout à ses frais en outre toutes les autres clauses et conditions mentionnées au bail ci-dessus, fait à Ver le quatre juillet mil sept cent cinquante-six. J'ai soussigné Gabriel Bouvey, maréchal de Cérences, reconnu avoir reçu de Jean Jacqueline la somme de deux livres et douze sols pour fourniture d'acier et tant pour le noyau fait de vingt-cinq juillet mil sept cent soixante-un. J'ai reçu de Jean Jacqueline, munier à Valancé, la somme de trente-cinq sols, laquelle somme est pour du clou que j'ai fourni pour la roue dudit moulin, fait le treize novembre mil

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.

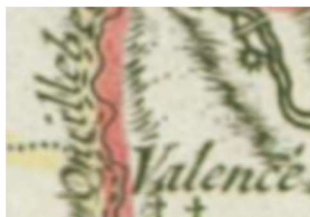


Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siene

## La voix du patrimoine de Siene

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 [patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr](mailto:patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr)

sept cent soixante-et-un. J'ai, soussigné Gabriel Bouvey, maréchal de la paroisse de Cérences, reconnu avoir reçu de Jean Jacqueline, meunier du moulin de



*Mariette de la Pagerie 1689*

Valencé, la somme de huit livres pour le pied de fer du moulin, tant pour fourniture de fer et d'acier, fait ce deux août mil sept cent soixante-et-un. J'ai soussigné Gabriel Bouvey, maréchal de la paroisse de Cérences, reconnais avoir reçu de Jean Jacqueline, meunier du moulin de

Valencé, la somme de soixante-huit sols pour avoir rechargé et fourni le fer pour une balance dudit moulin, fait ce vingt-neuf décembre mil sept cent soixante-et-un. J'ai reçu de Jean Jacqueline, meunier de Valencey, la somme de cinq livres à la décharge de madame de Ver, ladite somme pour le paiement d'un arbre livré à ladite dame par Suzanne Briens, veuve de Thomas Auvray ce vingt-quatre août mil sept cent soixante-un.

### **Corvée de transport des matériaux nécessaires à la confection d'une meule pour le moulin de Valencey ASVPVS N° 149 2019**

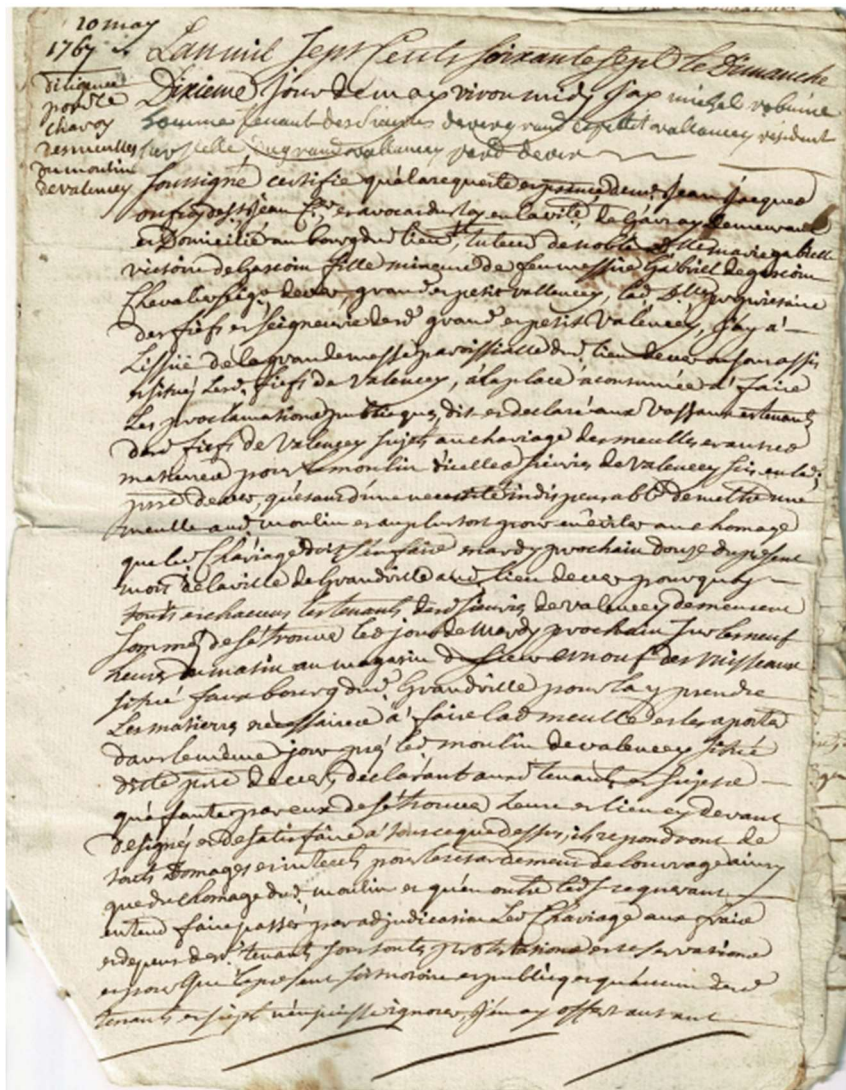
L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

## La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 [patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr](mailto:patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr)



Et oui, les habitants de Ver comme partout dans le royaume étaient soumis aux corvées obligatoires. Pour preuve cette missive adressée à la sortie de la grande messe de Ver, tout le monde ou presque allait à la messe sous peine d'être qualifié de renégat, exécutoire pour le mardi suivant. En voici le contenu, je cite: « L'an mil sept cent soixante sept le dimanche 10e jour de mai environ midi, j'ai Michel Robine homme tenant des seuries de Ver, Grand et

par celle du Grand Valancey, paroisse de Ver, soussigné, certifie qu'à la requête en présence dudit Jean, Jacques Onfroy, de Saint-Jean, conseiller, avocat du roi en la ville de Gavray, demeurant et domicilié au bourg dudit lieu, tuteur de noble demoiselle Marie, Gabrielle, Victoire de Gascoin, fille mineure de feu messire Gabriel de Gascoin, chevalier, seigneur de Ver, Grand et Petit Valancey, ladite demoiselle propriétaire des fiefs et seigneurie desdits Grand et Petit Valancey, j'ai à l'ossue de la Grand-messe paroissiale dudit lieu de Ver où sont assis et situés lesdits fiefs de Valancey, à la place accoutumée à faire les proclamations publiques, dit et déclaré aux vassaux et tenants desdits fiefs de Valancey sujets

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

## La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 [patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr](mailto:patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr)

au charriage des meules et autres matériaux pour le moulin d'icelle sieuries de Valencey sis en ladite paroisse de Ver qu'étant une nécessité indispensable de mettre une meule audit moulin et au plutôt pour en éviter au chômage que ledit charriage doit s'en faire mardi prochain douze du présent mois de la ville de Grandville audit lieu de Ver pourquoi sont es-chacun les tenants desdites sieuries de Valencey demeurent sommés de se trouver ledit jour de mardi prochain sur les neuf heures du matin au magasin du sieur Ernouf des vaisseaux situé faubourg dudit Grandville pour la y prendre les matières nécessaires à faire ladite meule et les apporter dans le même jour près ledit moulin de Valencey situé dans ladite paroisse de Ver, déclarant auxdits tenants et sujets qu'à faute par eux de se trouver (à) l'heure et lieu cidevant désigné et de satisfaire à tout ce que dessus, ils répondront de tous dommages et intérêts pour le retard de l'ouvrage ainsi que du chômage dudit moulin et qu'en outre ledit requérant entend faire passer par adjudication ledit charriage aux frais et dépends desdits tenants pour toutes protestations et observations en sorte que le présent soit moratoire public et que chacun desdits tenants et sujets n'en puisse ignorer. J'en ai offert autant auxdits sujets et tenants en parlant à André Lechevallier, Pierre Lechevallier, Pierre Hubert, Jean, Paul Lechevallier, Pierre Legoubin, Jean Legallet, Nicolas Belin, Louis des Douitys, Georges Clozet, Jacques Briens, Jean Briens sortants d'entendre la grand-messe dudit lieu de Ver et vu qu'aucun ne m'en a requis, j'ai affiché d'autant du présent contre la grande porte principale de ladite église de Ver en présence desdits ci-dessus dénommés et plusieurs autres qu'à le sieur requérant en tant que de besoin élu domicile chez Nicolas Grandin fermier du manoir de la baronnie de Valencey susdite paroisse de Ver » (fonds Onfroyde-Tracy aux ADCA de Coutances).

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.